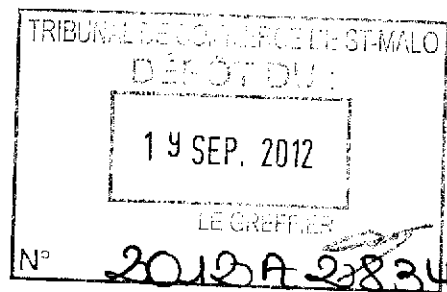


2001 B 96



A L'ABRI DES FLOTS
Soci  t   par actions simplifi  e
au capital de 7.624   
Si  ge social : 6 place de la R  publique
35800 DINARD
435.376.470 RCS SAINT MALO

D  CISIONS COLLECTIVES DES ASSOCI  S

LES SOUSSIGN  S

- **M. G  rard LORAIN  ,**
Dont le domicile est    DINARD (35800), 5 boulevard des Mar  chaux,
Propri  taire de 2.287 actions, ci..... 2.287 actions
- **Mme Agn  s ROUXEL,   pouse de M. G  rard LORAIN  ,**
Dont le domicile est    DINARD (35800), 5 boulevard des Mar  chaux,
Propri  taire de 5.337 actions, ci..... 5.337 actions

Et repr  sentant l'int  gralit   des actions composant le capital social
de la soci  t   A L'ABRI DES FLOTS, soit 7.624 actions, ci 7.624 actions

APRES AVOIR EXPOS   :

1- Qu'ils sont les seuls associ  s de la soci  t   par actions simplifi  e d  nomm  e A L'ABRI DES FLOTS, au capital social de 7.624 euros, dont le si  ge social est    DINARD (35800) – 6 place de la R  publique, immatricul  e au RCS de SAINT MALO sous le num  ro 435.376.470.

2- Que les dispositions de l'article 21 des statuts pr  voient que « *les d  cisions collectives r  sultent, au choix du pr  sident de la soci  t  , d'une assembl  e ou d'une consultation   crite des associ  s. Elles peuvent   galement r  sulter du consentement de tous les associ  s exprim   dans un acte* ».

3 – En raison de la cession projet  e ce jour, au profit de la soci  t   ALBERT FINANCE, dont la date de cl  ture de l'exercice social est le 31 ao  t de chaque ann  e, il y a lieu d'anticiper et de modifier les statuts quant    la date de cl  ture, pour alignement futur desdites dates.

P.L

AA

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les associés décident, de modifier la date du prochain exercice social, (étant souligné que l'exercice social en cours sera bien clos le 30 juin 2012), qui s'ouvrira le 1^{er} juillet 2012 et qui se terminera le 31 août 2012 et décident de modifier la date des exercices ultérieurs qui débiteront le 1^{er} septembre et se termineront le 31 août.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 24 des statuts qui sera, à compter du 1^{er} juillet 2012, rédigé comme suit :

« ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et finit le 31 aout ; par exception l'exercice social ouvert le 1^{er} juillet 2012 sera clos le 31 août 2012. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Fait à RENNES (35)

Le 29 juin 2012

Monsieur Gérard LORAINÉ 	
Madame Agnès LORAINÉ 	

AR